



du Pays de Coutances



*Communauté
de Communes
du Canton de
Coutances*



BILAN PASS'LOGEMENT'JEUNES ANNEE 2012/2013



(Crédit photo C.L.L.A.J.)

La gestion locative (sous-location avec bail glissant) présente un atout pour les jeunes du territoire du Pays de COUTANCES. L'étroite collaboration établie entre La Mission Locale du Pays de COUTANCES et le C.L.L.A.J. permet à des jeunes apprentis et/ou en contrat en alternance, d'intégrer un territoire donné dans des délais relativement brefs et bénéficier ainsi d'un accompagnement vers et dans le Logement effectué par l'animatrice du C.L.L.A.J. De plus, cette démarche ne peut s'appuyer que sur un travail de partenariat entre les deux instances qui relayent les informations auprès des employeurs, pour les informer de l'existence d'un service logement au sein de la Mission Locale du Pays de COUTANCES.

Le logement ne doit pas demeurer un frein quant à l'insertion professionnelle des jeunes qui incarnent à eux seuls, la relève de demain.

C.L.L.A.J. – Mission Locale du Pays de Coutances

Espace Hugues de Morville – 103, rue Geoffroy-de-Montbray
50200 COUTANCES

**Rappel des termes de la
Convention 2011/2012
C.L.L.A.J./REGION BASSE NORMANDIE**

La Région, dans le cadre de sa politique « logement des jeunes » apporte son soutien au C.L.L.A.J. du Pays de COUTANCES et répond ainsi à des besoins émergents ou non satisfaits sur les territoires qui composent le Pays. La Région vise ainsi à favoriser l'accès des jeunes au logement. Elle verse en contrepartie une subvention de fonctionnement au C.L.L.A.J., d'un montant de 10 000 €, afin de mettre les moyens en œuvre pour réaliser ce projet. Le C.L.L.A.J. s'engage à fournir les éléments nécessaires au suivi et à l'évaluation de l'action subventionnée. Au terme de La Convention, le C.L.L.A.J doit initier un comité de pilotage associant l'ensemble des acteurs du projet.

Le principe du dispositif « Pass'Logement'jeunes »

L'activité de gestion locative consiste à pratiquer de la sous-location avec bail glissant sur une durée de 24 mois maximum.

Le C.L.L.A.J. est locataire auprès de propriétaires bailleurs privés, communaux et sociaux.

Ce choix opéré par le C.L.L.A.J. du Pays de COUTANCES En fait sa particularité et contribue vivement à donner « un coup de pouce » aux jeunes accompagnés dans leur parcours professionnel. Cet aspect social n'est pas moindre venant ainsi renforcer l'apprentissage de l'autonomie au travers du logement.



Crédit photo C.L.L.A.J.

Cet apprentissage revêt plusieurs

Aspects :

- L'accompagnement vers le logement
- L'accompagnement dans le logement
- L'apprentissage de l'autonomie
 1. Gestion d'un budget ménager.
 2. Prioriser ses dépenses et les ajuster à ses ressources.
 3. Respect des obligations liées à un contrat.
 4. Aide à l'intégration dans son milieu de vie (tisser du lien).
 5. Accompagnement vers les institutions.
 6. Aide au règlement des conflits entre locataires et propriétaires.

Jeunes éligibles au dispositif :

1. Âgés de 16 à 25 ans
2. Suivis par un conseiller Mission Locale
3. Ayant isolé un projet déterminé
4. Justifiant d'un minimum de ressources permettant d'honorer les charges liées au logement
5. Respectueux des clauses liés au contrat d'accompagnement

Etat actuel des logements pris en location

Situation de famille	Situation professionnelle	Parc locatif	Loyer principal	Commune	Revenus	Allocation logement	Type de logement	Glissement /résiliation	Date d'effet du bail
Célibataire	Intérimaire	privé	280 € + charges	PERIERS	1100 €	256,73 €	F1 vide		01/04/2011
Célibataire	Contrat d'alternance Bac pro vente	privé	330 € + charges	COUTANCES	900 €	249,44 €	F2 vide		01/08/2011
Célibataire	CUI/CAE Demandeur d'emploi	privé	325 € + charges	COUTANCES	875 €	199,33 €	F2 vide		01/04/2010
Couple	C.D.I. temps partiel Intérimaire	privé	400 € + charges	COUTANCES	1050 €	236,36 €	F3 vide	Résiliation pour attribution H.L.M.	15/06/2011
Célibataire	Formation qualifiante AFPA	Privé	370 € (charges comprises)	COUTANCES	850 €	223,39 €	Studio semi équipé	Résiliation pour dégradations, impayés de loyer	20/02/2010
Célibataire	C.D.D. ouvrière agricole	Privé	430 € + charges	LINGREVILLE	950 €	249,44 €	F2 vide		01/08/2011
Couple avec un enfant	Congé maternité C.D.I. ouvrier agricole	Privé	410 € + charges	PERIERS	1300 €	344,28 €	F3 vide	Résiliation pour déménagement/ Rapprochement lieu de travail	15/06/2011
Célibataire	Intérimaire	Privé	290 € (charges comprises)	TOURVILLE S/SIENNE	950 €	210,30 €	Studio meublé		05/10/2011
Couple sans enfant	C.D.D. mécanique, CUI/CAE Cuisine	Privé	467 € + charges	COUTANCES	1300 €	298,58 €	F2 vide		30/10/2011
Couple	C.D.D. caissière Chômage	Social	224,46 € + charges	COUTANCES	980 €	226,59 €	F2 vide		01/04/2011
Célibataire	C.D.D. Vendeuse	social	204,24 €+ charges	COUTANCES	1150 €	155,81 €	Studio vide		27/08/2010
Couple sans enfant	C.D.I. mécanique Bac pro vente	social	276,45 € + charges	COUTANCES	1200 €	257,63 €	F2 vide	Projet de glissement en cours	01/04/2010

Les atouts du dispositif

→ Une meilleure image des jeunes véhiculée

Après des propriétaires :

Grâce à l'intermédiaire du C.L.L.A.J. qui Assure le paiement des loyers aux propriétaires et se porte garant de la bonne tenue du logement et de la tranquillité, le jeune n'est plus perçu comme celui qui va semer le trouble mais bien plutôt comme la relève de demain en matière économique, face à une population souvent vieillissante.

→ Un maintien des jeunes sur le territoire :

Force est de constater que beaucoup de jeunes du Territoire, sans qualification ou à l'inverse en formation supérieure quittent notre territoire pour Rejoindre les grands pôles urbains. Grâce au Pass'logement'jeunes, ils trouvent plus facilement à s'implanter localement soit dans un emploi d'alternance ou traditionnel, grâce au soutien de leur conseiller(e) de la Mission Locale.

→ Une captation de logements facilitant l'implantation et l'insertion professionnelle :

Grâce aux garanties financières que présentent le dispositif de sous-location avec bail glissant, les propriétaires sont rassurés qu'un organisme intermédiaire assure le paiement des loyers en lieu et place du jeune, tout durant sa période d'apprentissage à la tenue d'un logement et d'un budget ménager.

Les enjeux et les freins

→ Des risques financiers pour l'association :

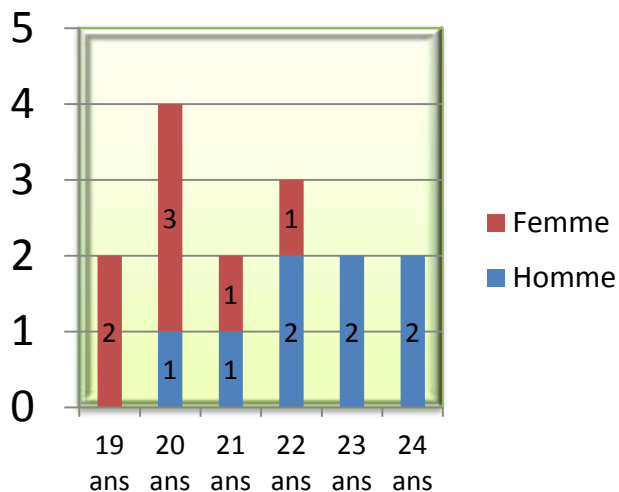
En effet, bien que tout jeune éligible au dispositif doit justifier d'un parcours professionnel bien engagé, une minorité de ces jeunes peuvent rencontrer à un moment donné, des problèmes financiers du fait de l'interruption d'un emploi ou d'une formation. De ce fait, certains d'entre eux se trouvent en difficultés pour honorer leurs charges (loyers ou factures d'énergie). Dans ce cas l'association procède à une avance de trésorerie pour ce qui concerne le paiement du loyer afin de soulager le jeune si réellement il est de « bonne foi ». Pour ce qui concerne les autres types de dettes, l'animatrice instruit auprès du Fonds de Solidarité Logement des demandes d'aide financière.

Le C.L.L.A.J. nécessite le soutien financier des organismes de tutelle, notamment celui du Conseil Régional pour pouvoir maintenir ce dispositif très apprécié par les jeunes et les propriétaires bailleurs. C'est la valorisation du territoire tout entier qui se joue avec la reconnaissance des acteurs de terrain (élus, collectivités, bailleurs sociaux et privés...)



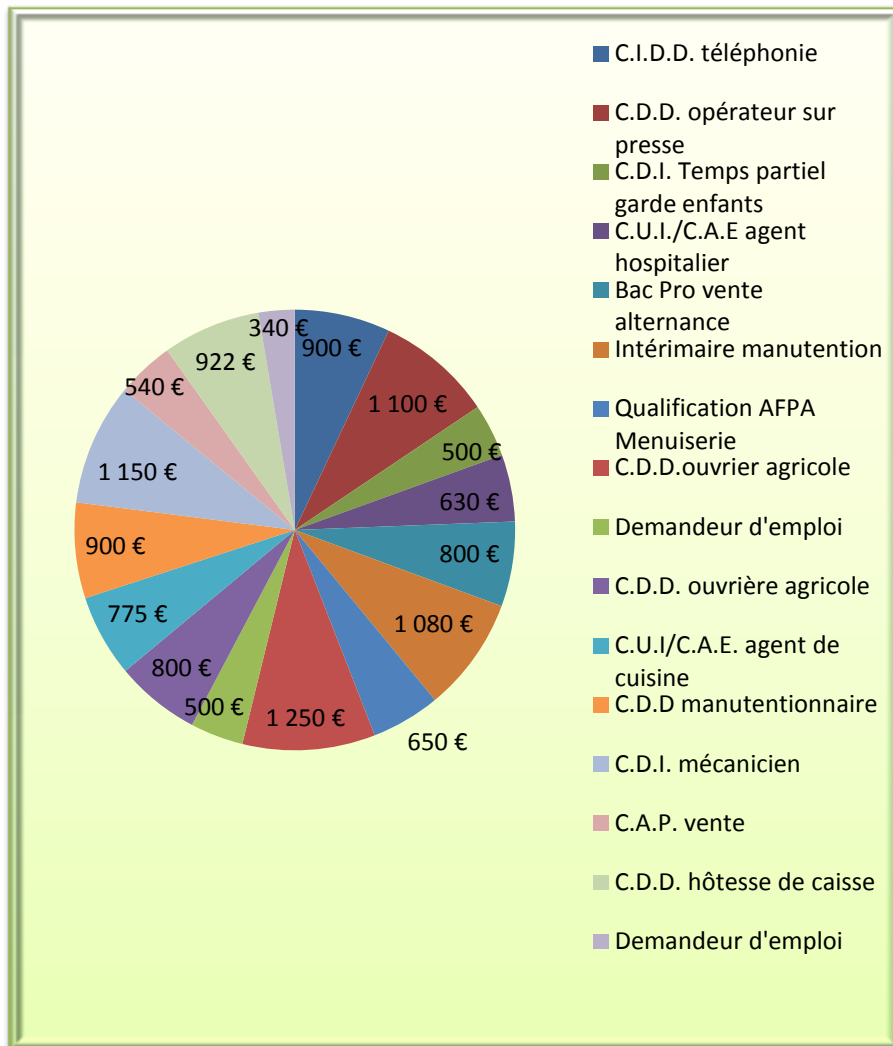
Mobilisation de l'ensemble des propriétaires
Assemblée Générale 2012 – Photo crédit C.L.L.A.J.

Classement par sexe et âge



La tranche d'âge des jeunes logés, s'échelonne de 19 à 24 ans. Les 15 jeunes femmes et hommes Répertoriés comptabilise l'ensemble. (c'est-à-dire Les jeunes célibataires et les couples). Il y a autant de couples que de personnes isolées. Parmi les couples deux ont agrandi la famille en donnant naissance à un bébé. Les deux couples ont quitté le dispositif pour intégrer un logement locatif social.

Classement par type d'emploi et niveau de revenus



Les secteurs d'activités sont aussi divers que variés, avec cependant une dominante dans les métiers des services aux personnes, de l'agriculture, de la vente et de l'industrie hôtelière.

Des ateliers d'aide à l'éducation budgétaire
Mis en place pour l'ensemble des jeunes
reçus au C.L.L.A.J. mais plus particulièrement
pour les jeunes du « Pass'Logement'jeunes »

Chaque jeune du dispositif bénéficie d'un
Accompagnement à l'aide au budget.

Cet accompagnement porte sur les points
Suivants et sont adaptables à chaque situation de
jeune (selon ses disponibilités)

- Savoir tenir un cahier de compte (crédit, débit,
solde)
- Pointer ses opérations à partir de son relevé
bancaire
- Enregistrer ses dépenses par poste budgétaire
(alimentation, Carburant, charges locatives)
- Etablir un prévisionnel annuel de ses dépenses
afin de prévoir les impôts sur le revenu, la taxe
d'habitation et la redevance audio-visuelle
- Apprendre à décrypter une facture et comparer
sa consommation avec les années antérieures.
- Apprendre à respecter les obligations liées au
contrat (nuisances, Entretien des parties
communes..)
- Tisser du lien, s'intégrer dans son quartier,
repérer les services ressources.

Atelier Collectif d'aide à l'éducation budgétaire



Photos crédit C.L.L.A.J.